Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 035-243500659-20261112-D2026_11_06-DE

Pays de Châteaugiron Communauté

Extrait du registre des délibérations **2026 – 11 – 06**
Décision du 12 novembre 2026

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE

L'an deux-mille-vingt-six, le **12 novembre** à 20h, le Conseil communautaire du Pays de Châteaugiron Communauté, dûment convoqué par le Président, Dominique DENIEUL, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil communautaire du Pays de Châteaugiron Communauté.

Date de convocation	6 novembre 2026
Nombre de membres	En exercice : 35 Quorum : 18 Présents : 32 Votants : 35 (3 pouvoirs)
Présents	**Châteaugiron :** Olivier BODIN, François BRISSIER, Stéphanie DOUESSIN, Anne-Marie ECHELARD, Philippe LANGLOIS, Schirel LEMONNE, Jean-Marc LEVEQUE, Ludovic LONCLE, Séverine MAYEUX, Laëtitia MIRALLES, Bénédicte PINARD, Christophe REBULARD, Catherine TAUPIN. **Domloup :** Sébastien CHANCEREL, Sylviane GUILLOT, Géraldine HARNOIS-MARTIN, Jacky LECHABLE, Michel MERCIER. **Noyal-sur-Vilaine :** Nadège GASPARETTO, Céline GOVEN, Marie-Claude HELSENS, Stéphane LENFANT, Marielle MURET-BAUDOIN. **Piré-Chancé :** Patricia CASSONNET, Dominique DENIEUL, Jean-Benoît DUFOUR, Martine JOUANNET. **Servon-sur-Vilaine :** Lara BAKHOS, Benoît DUFLOS, Rozanne JAMAIN, Dominique MARCHAND, Melaine MORIN.
Absents excusés	Emmanuel CASADO (pouvoir à Nadège GASPARETTO), Sébastien COQUELIN (pouvoir à Marielle MURET-BAUDOIN), Victor CORREIA (pouvoir à Marie-Claude HELSENS).
Absents	-
Secrétaire de séance	Céline GOVEN

Assainissement collectif : adoption du règlement de service et du cahier des prescriptions techniques

Melaine MORIN indique que vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2224-8, L. 2224-12 et L. 5214-16,
Vu le Code de la santé publique, notamment ses articles L. 1331-1 à L. 1331-11 relatifs à l'assainissement des eaux usées,

Depuis le 1er janvier 2026, le Pays de Châteaugiron Communauté exerce la compétence « assainissement collectif » sur l'ensemble de son territoire. Ce transfert nécessite d'harmoniser les règles de fonctionnement du service ainsi que les prescriptions techniques applicables aux ouvrages d'assainissement.

Dans ce cadre, il est proposé d'adopter deux documents complémentaires :

- Un règlement de service (document en annexe), définissant les conditions de fonctionnement du service public d'assainissement collectif et les obligations respectives des usagers, de la collectivité et de l'exploitant ;
- Un cahier des prescriptions techniques (document en annexe), fixant les exigences applicables à la conception et à la réalisation des ouvrages d'assainissement destinés à être raccordés ou intégrés au réseau public.

Le règlement de service

Conformément à l'article L. 2224-12 du Code général des collectivités territoriales, le règlement de service définit les prestations assurées ainsi que les obligations respectives de la collectivité, de l'exploitant, des abonnés, des usagers et des propriétaires.

Il précise notamment les conditions de raccordement au réseau public, les règles relatives aux rejets d'eaux usées, les modalités de contrôle des installations et les responsabilités des différents intervenants.

Il rappelle également les principes applicables à la participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC), dont les modalités et les montants sont fixés par délibération spécifique.

Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 035-243500659-20261112-D2026_11_06-DE

Le cahier des prescriptions techniques

Le cahier des prescriptions techniques constitue un document de référence pour les maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre, aménageurs et entreprises intervenant sur les réseaux d'assainissement.

Il définit les exigences techniques relatives à la conception, au dimensionnement, à la réalisation et au contrôle des ouvrages, ainsi que les conditions de leur réception et de leur éventuelle intégration au patrimoine communautaire.

Ce document vise à garantir la qualité et la conformité des nouveaux ouvrages et à harmoniser les pratiques sur l'ensemble du territoire.

L'adoption de ces deux documents permettra ainsi de disposer d'un cadre réglementaire et technique commun pour l'exercice de la compétence assainissement collectif à l'échelle intercommunale.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- ✓ d'approuver le règlement du service public d'assainissement collectif du Pays de Châteaugiron Communauté,
- ✓ d'approuver le cahier des prescriptions techniques pour les travaux d'assainissement collectif,
- ✓ de prévoir que ces documents se substituent, à compter de leur entrée en vigueur et dans leur champ d'application respectif, aux dispositions communales antérieures relevant de la compétence transférée,
- ✓ d'autoriser le Président à prendre les mesures nécessaires à leur diffusion, à leur mise en œuvre et à la signature des actes s'y rapportant, après accomplissement des formalités et consultations requises.

Pour copie conforme,
Le Président,

Dominique DENIEUL

La Secrétaire de séance,

Céline GOVEN